



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viticulture

Question écrite n° 7

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des vignerons des Côtes-du-Rhône relatives au projet de création d'un laboratoire d'étude sur le site de Marcoule par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). L'implantation de ce laboratoire souterrain a pour objet d'étudier le comportement des sols à grande profondeur en vue d'examiner la possibilité de créer, dans le futur, un centre d'enfouissement des déchets ultimes de la filière nucléaire française. Les vignerons des côtes du Rhône ne mettent pas en cause la sécurité des installations projetées, mais s'inquiètent des conséquences de ce projet sur l'image des vins de la vallée du Rhône, déjà fortement fragilisées par le boycott en 1995 des pays hostiles à la reprise temporaire des essais nucléaires français. Aussi, compte tenu du poids économique des vins des Côtes-du-Rhône (33 000 emplois ; 3,5 milliards de chiffre d'affaires), il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quels moyens il entend mettre en oeuvre afin de préserver les intérêts et l'image de l'appellation côtes du Rhône.

Texte de la réponse

Le site proposé par l'ANDRA pour l'installation d'un laboratoire souterrain de recherches sur la gestion des déchets radioactifs sur le territoire de la commune de Chusclan, dans le département du Gard, se situe au sein de l'aire de production de l'appellation d'origine contrôlée « côtes du Rhône ». Plusieurs installations nucléaires ou à vocation nucléaire sont déjà implantées à proximité de ce site. La création dans cette même zone d'un laboratoire souterrain - qui serait, dans un premier temps, destiné uniquement à des recherches, puis, le cas échéant, au stockage de déchets nucléaires - est de nature à renforcer de façon essentielle et durable la concentration d'installations liées au nucléaire au coeur même du vignoble à appellation d'origine contrôlée. La filière viticole régionale concerne près de 30 000 emplois et réalise un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs, dont plus d'un milliard est destiné à l'exportation. Par conséquent, il convient de se montrer extrêmement prudent vis-à-vis des risques d'atteinte que ce projet est susceptible de porter à l'image des appellations d'origine viticole des « côtes du Rhône » et de la vallée du Rhône. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture et de la pêche a émis un avis très réservé sur cette implantation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2154

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3545